

Résumé de réunion du Conseil d'administration de SIC les 25, 26 avril 2006

1. Point à l'ordre du jour :

Programmes Internationaux

Problématique :

Le Comité de candidature à l'accueil de l'Universiade 2011 à Edmonton a fait une demande d'extension de la date butoir du 26 avril. Le comité demande l'approbation du Conseil pour poursuivre le processus de candidature jusqu'à ce qu'il ait épuisé toutes les sources possibles de financement.

Résolution / Motion :

Hoffman / Murphy

D'accorder au Comité de candidature d'Edmonton un délai jusqu'au 12 juin 2006.

2. Point à l'ordre du jour :

Rapport Financier – états financiers pour l'année, à ce jour

À titre d'information :

Surplus prévu pour l'année se terminant le 30 juin 2006 : 232,000 \$

Résolution / Motion :

Ryan / Sheahan

Adoptée

De distribuer aux membres le surplus de 66,000 \$ en réserve depuis 2004-2005 pour frais de déplacements lors de championnats.

3. Point à l'ordre du jour :

Rapport Financier – Budget 2006-07

À titre d'information :

Les montants budgétaires préliminaires prévoient un léger déficit d'environ 5K

Prochaines étapes / Échéanciers :

Dès qu'une information plus détaillée sera disponible concernant 2005-06, i.e. au début de mai, le Comité des finances la communiquera via appel conférence et fera ses recommandations budgétaires lors de l'appel conférence du Conseil, le 24 mai.

4. Point à l'ordre du jour :

Demande de la part de l'UCB de faire exception à la règle concernant l'utilisation des services de l'agent de voyage de SIC.

Problématique :

L'UCB n'a pas utilisé les services de l'agent de voyage de SIC pour leurs vols en destination du Championnat de natation 2006 de SIC et demande de faire exception à la règle.

Résolution / Motion :

St.Denis / Murphy

Adoptée

Refuser la demande de l'UCB de faire exception à la règle concernant la politique de SIC sur les déplacements.

Justification : La politique concernant les déplacements est claire et existe depuis au-delà de 15 ans. Des précédents ont été créés par d'autres écoles qui n'ont pas utilisé l'agence de voyage et à qui on a refusé la demande de faire exception à la règle (i.e. Université de Victoria, Université du Manitoba).

5. Point à l'ordre du jour :

Politiques concernant les Étoilés académiques canadiens – demande de révision de la politique.

Problématique :

D'amender la politique 60.40.1.2.3 de façon à lire : L'athlète doit avoir obtenu une moyenne cumulative de septembre au 31 août qui tient compte de tous les cours auxquels l'athlète était inscrit durant la dite période équivalente à un A- ou 80% ou mieux.

On a jugé que de limiter la considération du travail académique complété au cours des sessions d'automne et d'hiver s'avérerait une approche restrictive.

Résolution / Motion :

St.Denis / Ryan

Adoptée

D'amender la politique 60.40.1.2.3 de façon à lire : L'athlète doit avoir obtenu une moyenne cumulative de septembre au 31 août qui tient compte de tous les cours auxquels l'athlète était inscrit durant la dite période équivalente à un A- ou 80% ou mieux.

Entrée en vigueur :

À compter du 1^{er} septembre 2006.

6. Point à l'ordre du jour :

Rapport du Comité des sports

Problématique :

Changer la date du Championnat de Hockey Femmes 2007, à la demande de l'Association des Entraîneurs de hockey Femmes de SIC et sur la recommandation de l'Hôte 2007 et de Hockey Canada.

Résolution / Motion :

Hoffman / Murray

Adoptée

De changer la date du Championnat de Hockey Femmes 2007 du 8-11 mars 2007 au 15-19 mars 2007.

7. Problématique :

La cagnotte de voyage du Cross-country : L'Association des entraîneurs a demandé au Comité des sports de considérer un changement à la façon de calculer le nombre d'athlètes admissibles dans le cadre de la politique concernant la cagnotte de voyage du Cross-country. .

Item :

Le Comité des sports a demandé au Conseil de considérer la demande.

Échéancier :

La réunion du Conseil du 13 juin 2006

8. Point à l'ordre du jour :

Mises à jour des modèles de financement et de la flexibilité des services

La plus récente proposition du curling a été révisée par le Conseil et le Comité des sports

Information :

La date du premier Championnat de curling officiel de SIC sera différée d'un an par rapport à ce qui avait été prévu et aura lieu en 2007-08 de façon à mieux préparer le lancement.

Démarche :

L'ACSC a le mandat d'élaborer la prochaine ébauche de la proposition comprenant les réactions du Conseil et du Comité des sports.

On demande aux **représentants des Associations régionales** d'évaluer combien de membres participeront au curling en 2007-08.

Échéanciers :

Les mises à jour des règles et du modèle, de même que l'information obtenue par les Associations régionales, seront présentées à la réunion du Conseil du 13 juin 2006.

9. Point à l'ordre du jour :

Rapport sur la Recherche et le développement

Pour information :

Le sommaire des données sur les collations des grades sera disponible sous peu.

Thèmes généraux des ateliers de l'AGA :

-Admissibilité 101

-Marketing / image de la marque

-Campagnes de financement pour les sports des femmes

-Réparation des pots cassés : éthique et leçons tirées des initiations universitaires

10. Point à l'ordre du jour :
Rapport Marketing

Problématique :

Une discussion a été soulevée concernant la possibilité de développer un nouveau modèle pour certains championnats de SIC qui permettrait à SIC de s'impliquer plus étroitement dans le déroulement de l'événement tout en lui assurant une meilleure visibilité de la marque de SIC.

Démarche :

Le Comité de Marketing doit amorcer l'exploration de divers / nouveaux modèles de championnats SIC.

11. Point à l'ordre du jour :
Gestion des erreurs de SIC

Problématique :

Certaines erreurs relatives aux Championnats de SIC peuvent survenir à l'occasion. Parfois, ces erreurs peuvent affecter le dénouement d'un Championnat. SIC a-t-il envie de procéder au redressement de telles erreurs une fois le fait accompli ? Si oui, en quelles circonstances, sur quels principes ?

Démarche / Étapes suivantes :

Une ébauche des principes a été préparée :

1. **SIC ...s'engage** à redresser les erreurs avant qu'il ne soit trop tard.
2. **SIC est** responsable...nous ferons notre possible pour remédier au problème sans aggraver la situation.
3. **SIC s'engage** à voir à ce que justice soit faite (droit de revendication, d'appel, etc.)
4. **SIC s'engage** à réviser, étudier, apprendre de, et corriger / remédier ce que nous pouvons lorsque possible.
5. **SIC s'engage** à être axé sur l'athlète.
6. **SIC s'engage** à rester ouvert à l'apprentissage continu.
7. **SIC s'engage** à faire la bonne chose pour faire avancer le sport et non à choisir la voie la plus facile administrativement.

Un plan de travail sera élaboré par Marg McGregor de façon à attaquer les points suivants...

1. l'importance de la réunion technique avant-tournoi doit être renforcée
2. l'importance de réviser les Règles de jeu lorsqu'elles sont publiées doit être renforcée
3. les officiels en chef doivent assimiler / se familiariser avec les règles de SIC bien en avance des Championnats de SIC
4. la procédure d'élaboration et d'insertion des Règles de jeu et des politiques de SIC doit être peaufinée...L'élaboration de motions à la volée doit cesser
5. scruter et contrôler le niveau de redondances dans l'élaboration de nos communiqués et politiques...Une équipe de réviseurs accessible à tous. Une

expertise externe et objective pourrait aider à détecter les failles existantes qui nous échappent parfois à cause de notre familiarité intuitive avec le sujet en cause.

6. le vocabulaire des règles de jeu existantes et des politiques de SIC devrait être peaufiné.
7. Les politiques de SIC dans certains domaines clés devraient être harmonisées à celles des Associations régionales.
8. Les périodes de « dernière chance » doivent être élaborées et communiquées (Le timing joue un rôle primordial dans cette problématique. Il doit y avoir un moment « dites-le maintenant ou n'en parlons plus » ...un dernier seuil, un instant de grâce après quoi on ne pourra plus remédier au problème. Ce dernier moment de grâce doit être très clairement communiqué et facilement repérable dans un court document de type carte-repère, de façon à que qu'on n'ait pas à feuilleter à travers 150 pages de politiques).
9. Une collection de recueils de cas...de nombreux exemples de problématiques des Associations régionales ont été colligés par le Conseil.
10. Étudier le modèle de responsabilisation de la NAIA qui stipule l'importance et la nécessité de faire rapport dès qu'il y a connaissance.
11. Étudier la possibilité d'adopter une partie de la gestion de risque des Jeux du Canada...les dispositions prises dépendent du cycle des jeux dans lesquels vous participez... i.e. qu'il y a 3 mois est différent d'il y a 3 semaines et du temps des Jeux...Les sanctions disciplinaires de SIC concernant les infractions aux règles d'admissibilité pourraient être modifiées selon les scénarios des éliminatoires...
12. Une ouverture à l'apprentissage continu doit être intégrée à ce que nous faisons. Il nous faut établir une tribune de réflexion, d'apprentissage et de « post mortem » lorsque des erreurs sont commises. Il nous faut en outre formaliser un système qui encourage une ouverture d'esprit et un désir d'apprendre à partir de nos erreurs.
13. Il serait bon que nous comprenions davantage les principes d'équité, de justice naturelle, de conflit d'intérêt, d'ADR, etc. Un séminaire de formation professionnelle à l'intention de nos membres sur ces sujets serait bénéfique.
14. Un thème d'« approfondissement » de notre façon d'opérer serait sans doute un bon ajout.

12. Point à l'ordre du jour :

Parti pris et conflit

Problématique :

Le SIC est maintenant doté d'une politique concernant le conflit d'intérêt. Les cas de conflit d'intérêt sont étroitement liés au parti pris mais les deux ne sont pas nécessairement synonymes. Il serait sans doute bénéfique à SIC d'avoir une bonne discussion visant à faire la lumière sur notre interprétation de ce qui constitue un parti pris et de ce qui est carrément un conflit d'intérêt – dans le contexte de SIC. Une clarification s'impose de façon à assurer des interprétations constantes, une définition du parti affecté par la politique et, aussi, pour qu'une fois le tout discuté, notre politique écrite reflète bien notre compréhension commune ainsi que nos intentions.

Démarche / Prochaines étapes :

Solliciter les réactions des membres sur leurs perceptions de certains scénarios, à savoir s'ils représentent un parti pris ou un conflit.

Échéanciers :

Les Associations régionales inviteront les membres à compléter un questionnaire lors de leurs prochaines réunions. Les résultats seront colligés et présentés à l'AGA de juin.

13. Point à l'ordre du jour :

Politique alternative de règlement des différends

Problématique :

Le Conseil SIC recommande certains amendements à la politique d'ADR de SIC. Les changements suggérés spécifient qui peut conclure une entente d'arbitrage et autorisent SIC à imposer un horaire accéléré de l'audience de l'ADR avant de consentir à y participer. Cet horaire accéléré protège les intérêts de la ligue durant les éliminatoires et contrôle l'investissement en ressources humaines ainsi que les frais judiciaires pour tous les partis.

Changements suggérés :

- 90.60.3** SIC peut exiger que tout autre parti acquiesce à l'accélération du processus comme condition à son consentement à aller en arbitrage.
- 90.60.4** La décision de poursuivre en arbitrage sera à la discrétion du :
- a) Président du conseil ou, si en conflit,
 - b) Comité exécutif ou, si en conflit,
 - c) Conseil de direction et ceux-ci seront habilités à entrer en convention d'arbitrage au nom de SIC.
-

14. Point à l'ordre du jour :

Rapport du Comité d'admissibilité

Problématique :

Le Comité d'admissibilité demande au Conseil de se pencher sur la façon dont l'organisme entend gérer l'admissibilité des athlètes. Dans le cas d'une erreur en matière d'admissibilité, ou d'erreur alléguée, de la part du Responsable de révision de l'admissibilité, d'un membre du Comité d'admissibilité ou d'un membre du personnel, SIC doit pouvoir avoir recours à un processus par lequel tout membre peut soumettre et exiger un redressement du problème. Ce processus devrait détailler l'information que doit inclure la soumission, à qui une telle soumission doit être adressée et dans quel laps de temps.

Prochaine étape / Démarche :

SIC doit revoir le processus d'acheminement des révisions / appels concernant l'interprétation de l'admissibilité des athlètes et cristalliser les procédures d'ADR. Assurer qu'un recueil de cas en ligne soit à jour et complet.

Problématique :

Le Comité d'admissibilité croit qu'il est dans le meilleur intérêt de l'organisme que le Président du comité, ou son substitut, siège à titre de membre ayant droit de vote au Comité de direction de SIC. L'admissibilité étant un élément tellement intégral de l'organisme et de ses opérations, il apparaît plus prudent qu'un représentant du Comité d'admissibilité siège au Comité de direction de SIC.

Résolution / Motion :

Hoffman / St-Denis

Adoptée

Compte tenu de la soumission du Comité d'admissibilité auprès du Conseil suggérant une représentation du Comité d'admissibilité au Conseil de direction et compte tenu des répercussions à long terme sur les opérations de SIC, il est proposé que le Conseil révise les rôles et champs de compétence du Conseil et élabore un rapport de ses recommandations.

Échéanciers:

Le rapport devra être soumis d'ici la réunion du Conseil d'avril 2007.

15. Point à l'ordre du jour :

Bol Est-Ouest – termes du mandat

Problématique :

Bien que le Bol est-ouest fonctionne avec succès depuis plusieurs années, les termes de son mandat n'ont jamais été élaborés sur papier.

Prochaine étape / Démarche :

S. Newton doit élaborer les termes du mandat du Bol est-ouest et fournir au Comité des sports une mise à jour de la comptabilisation des fonds de l'Association des entraîneurs.

Échéanciers:

À temps pour les réunions de juin 2006.

15. Point à l'ordre du jour

Devis descriptif

Problématique :

SIC a reçu des demandes de clarification de la possibilité de poser une candidature d'accueil d'un Championnat SIC à une date autre que celles détaillées à l'horaire de 5 ans des championnats

1. SIC devrait-il empêcher une candidature suggérant une fin de semaine autre que celle apparaissant au calendrier de 5 ans des championnats d'être considérée par le Comité de sélection?
2. SIC devrait-il empêcher une candidature suggérant des journées différentes mais la même fin de semaine (i.e. du jeudi au dimanche) que celles spécifiées dans les règles de jeu d'être considérée par le Comité de sélection?

Résolution / Motion:

St-Denis / Sheahan

Adoptée

Les candidats à l'accueil des Championnats de SIC doivent s'engager à respecter les dates et journées publiées dans les appels d'offres ; le cas échéant, leur candidature ne sera pas considérée.